

# L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC : LA CAS DE LA « MANIFESTATION »

MAUDE BONENFANT

## **Le droit de parole versus le droit de langage**

Dans le vaste et multidimensionnel « espace public », le citoyen a, selon la définition donnée par les Grecs anciens, le droit d'intervenir dans la gestion de la cité, en autant qu'il réponde aux critères définissant ceux qui possèdent ce droit. À cette époque, ce droit de parole était accordé en vertu d'un statut spécifique : celui d'homme né dans la cité de parents eux-mêmes citoyens. Étaient exclus les barbares (soit les étrangers), les esclaves, les femmes et les enfants. Pourtant, en y regardant de près, ces exclus participaient tout de même à l'élaboration de l'espace public, non pas en y contrôlant la parole (comme valeur de vraisemblance et de vérité), mais bien en usant du langage.

En effet, au lieu de considérer le « droit de parole » en ce qui concerne la construction d'un espace public, il serait plus approprié de prendre en compte le « droit de langage », car le droit de parole est limitatif : d'abord, parce que ce droit est presque toujours accordé à une minorité d'individus, même aujourd'hui. Ensuite, parce que ce droit n'englobe qu'une parcelle de l'expression humaine. Le droit de langage, quant à lui, est donné à tous les êtres humains et comprend une grande variété d'expressions. Le mot « langage » est ici entendu au sens de Saussure : toute organisation structurée de signes à partir de règles sur lesquelles s'entendent plusieurs individus, par convention plus ou moins explicite. Saussure établit bien la distinction entre « langue » et « langage » : le langage inclut la langue (comme système à double articulation), mais aussi le langage visuel, gestuel, artistique, mythologique, vestimentaire, etc.

Ainsi, le simple fait de déambuler dans l'espace public, avec sa démarche, son attitude, ses vêtements, ses gestes, c'est déjà participer à la construction de l'espace public. Être présent, c'est déjà produire du sens – au contraire de l'absence, qui est justement l'absence de sens (ab-sens). Dans la Grèce antique, les esclaves, les femmes et les enfants n'étaient pas exclus des lieux publics et, sans prendre la parole directement lors des conseils, ils faisaient quand même entendre leurs « voix » dans l'espace public. Ils usaient du langage pour vivre ensemble.

En effet, selon une lecture d'Anne Cauquelin des textes d'Aristote, le vivre ensemble sous entend nécessairement le langage<sup>1</sup> et vice-versa. Le langage est commun et partagé par les membres de la communauté qui vivent ensemble grâce et par le langage. Le langage est ce qui unit tous les citoyens, mais est aussi « le lien (et le lieu) constitutif de tout changement dans un système (Cauquelin, 1990 : 8) ». Le langage vaut pour la forme du lien civil : la cité est « l'arrière-plan du langage » et « sa proche enveloppe » si bien qu'Aristote en arrive à définir la cité par les lieux du langage.

Selon le schéma circulaire proposé par Cauquelin, le premier lieu du langage se trouve à l'extérieur du cercle : c'est celui des esclaves et tous ceux qui sont hors de la cité et qui ne possèdent pas le langage. Le deuxième lieu du langage (dans le premier cercle extérieur) correspond à celui de la doxa, de ce balbutiement du langage : il est celui des femmes, des enfants et des artisans – le lieu commun. Le troisième lieu du langage est celui du vraisemblable : où se trouvent les maîtres de la rhétorique comme le sont les orateurs, les juristes, les artistes. Le quatrième lieu du langage, au centre du cercle, est celui de la vérité : là où se trouvent ceux qui possèdent le langage vrai, en adéquation avec l'essence du monde, comme les philosophes, les scientifiques, les dialecticiens. Ce schéma permet à Cauquelin de conclure que pour Aristote, « le langage se structure comme une société (Cauquelin, 1990 : 3) » et illustre le pouvoir des citoyens d'intervenir dans la cité.

## **Construction de l'espace public**

Aujourd'hui, tous les quidams participent à l'élaboration de l'espace public et peuvent se manifester, prendre place de manière plus ou moins constructive et structurer la société dans laquelle nous vivons. Les individus se manifestent dans l'espace public grâce à leur droit de langage, bien que nous ne réalisons pas toujours la puissance de ce droit. Or, ce droit de langage porte en lui une si grande force d'expression que certaines cultures, par exemple, tentent de l'enlever aux femmes par l'interdiction de sortir de la maison, l'obligation de porter la burqa, l'interdiction de conduire une voiture, etc. Le fait de se manifester dans l'espace public, c'est déjà, en soi, la possibilité d'exprimer une subjectivité subversive, critique ou qui remet en cause l'ordre social.

---

<sup>1</sup> Le sens donné au mot « langage » par Aristote n'est pas celui de « langue » (les animaux possèdent le langage), mais n'est pas non plus celui, plus large, donné par Saussure.

En fait, l'espace public n'est pas donné *a priori* comme une entité fixe, mais est bien nécessairement performé et en constant devenir – exactement comme l'est le langage. L'espace public n'existe pas en soi, mais s'actualise nécessairement pour un individu qui lui donne un sens, par ses actes, dans le présent toujours renouvelé des représentations. Les représentations s'organisent sous forme de langage lorsqu'elles prennent sens et donnent une réalité à l'espace public – réalité que les individus perçoivent, conçoivent et évaluent et qu'ils peuvent donner à percevoir, concevoir et évaluer. L'espace public est performé par des individus qui actualisent *cet* espace et pas un autre. Les individus s'expriment en même temps qu'ils expriment l'espace public et sont donc la condition de l'existence de l'espace public. Comme toile de toute action, ils actualisent des représentations de l'espace public parmi plusieurs représentations en puissance. La puissance de l'espace public et des individus, ce sont les possibles et le virtuel du monde. C'est parce que le monde est en partie en puissance que l'individu peut se l'approprier.

Plus précisément, et conformément à la pensée de Deleuze (1968 et 1988), le possible et le virtuel sont en puissance et peuvent être exprimés par leur réalisation et leur actualisation. Le possible est défini : ce sont les possibles que l'individu peut réaliser et qui sont limités. Ces limites de l'expression de l'espace public par les individus concernent autant l'histoire, que les structures sociales, les codifications culturelles, la législation, les lois de la physique, etc. Les individus sont, dans l'espace public, limités dans leurs actions par les possibles – qui portent en eux un passé.

Or, en même temps, le virtuel, comme puissance créatrice, est, lui, indéterminé et fait aussi partie du monde et de l'individu. Par la puissance de création de nouvelles interprétations et de nouveaux usages, les actions de l'individu, bien que limitées par les possibles, sont aussi illimitées par son pouvoir d'appropriation. La virtualité du monde permet à l'individu de s'approprier l'espace public, simplement parce tout n'est pas préalablement défini, même dans le plus totalitaire des systèmes. La création est « l'action de donner existence, de tirer du néant » ou « l'action de faire, d'organiser (une chose qui n'existait pas encore) (Le Grand Robert de la langue française) ».

La création est donc l'action de donner existence en tirant de l'ab-sens *cet* espace public, plutôt qu'un autre espace public virtuel : grâce au mouvement créé par l'individu, l'action prend un sens, sous forme de représentations, qui s'ajoute à toutes les autres représentations constituant

l'espace public, mais cette création est toujours limitée par les possibles. Extension et limitation, ce sont les deux principes mis de l'avant par Aristote pour définir le langage qui lui-même définit l'espace public. En effet, la voix est limitée physiquement par ses possibilités, mais les sons produits peuvent se combiner de manière infinie – comme « virtualité d'ouvertures multiples sur le sens (Cauquelin, 1990 : 22) » – mais, en même temps, les combinaisons de sons répondent à l'impératif de la cité : bien qu'en apparence illimitées, les combinaisons sont limitées par le sens des termes qui est partagé par les citoyens dans l'espace public. Les limitations et les créations définissent ainsi l'usage du langage, entre la reproduction (la *mimesis* aristotélicienne) et l'invention (la poétique) (Cauquelin, 1990 : 23). En d'autres mots, par ses actions, l'individu, en tant que véhicule du langage – véhicule des représentations organisées –, permet à l'espace public de se reproduire, mais aussi de se transformer. L'espace public est toujours le même et, pourtant, il ne l'est jamais tout à fait, car il est en constant mouvement, en constant changement par tous ceux qui le performant quotidiennement – au fil des siècles.

En fait, l'espace public est une énonciation et non pas un énoncé. Reprenant les catégories de Michel De Certeau (1980 : 81), l'énonciation suppose 1) une effectuation (par l'actualisation des possibilités) 2) une appropriation (par celui qui en fait l'actualisation) 3) un contrat (entre celui qui énonce et celui qui entre en relation réelle ou fictive) 4) un présent (de l'acte de l'individu). La réalisation, l'appropriation, l'inscription dans une relation et la marque du présent rendent l'énonciation indissociable du contexte : des usages du langage et des opérations sur le langage.

Encore faut-il préciser la nature de ces opérations par un autre biais, non plus au titre de la relation qu'elles entretiennent avec un système ou un ordre, mais en tant que des rapports de forces définissent les réseaux où elles s'inscrivent et délimitent les circonstances dont elles peuvent profiter. [...] Il s'agit de combats ou de jeux entre le fort et le faible, et des « actions » qui restent possibles au faible (De Certeau, 1980: 82).

L'actualisation et la réalisation de l'espace public dépendent des représentations qui le constitueront et donc, de la « prise de langage » des individus : plus les individus se feront présents au sein de l'espace public, plus ils prendront la parole et le langage, plus les représentations qu'ils produisent construiront l'espace public. L'espace public est garant des rapports de force entre ces différentes représentations.

## Les rapports de force

Dans toutes les sociétés, même celles qui sont qualifiées de totalitaires ou de dictatoriales, l'individu a un espace de liberté lui permettant d'opposer au régime ses représentations dans l'espace public et de contre-balancer le rapport de force. En fait, conformément à la pensée de Foucault, les rapports de force ne sont possibles que lorsque les individus sont libres: « Le pouvoir ne s'exerce que sur des 'sujets libres', et en tant qu'ils sont 'libres' — entendons par là des sujets individuels ou collectifs qui ont devant eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place (Foucault, 1982 : 1056) ». Il n'y a pas de relation de pouvoir sans résistance, sans retournement possible, sans stratégie de lutte. La liberté, c'est le « point de renversement possible (Foucault, 1982 : 1061) ».

L'individu a la liberté nécessaire, un champ de possibles et une virtualité du monde qui lui permettent d'agir dans l'espace public. Des représentations sont données à l'individu, de sa naissance à sa mort, et certaines semblent immuables, mais, pourtant, les individus sont libres de renverser ce rapport de force. L'individu peut résister en se manifestant.

Dit autrement, les individus sont confrontés à des rapports de force illustrés par les diverses représentations constituant l'espace public. Pourtant, ils ont toujours un espace de liberté leur permettant de s'approprier l'espace public grâce à une interprétation singulière ou un usage inusité des représentations. L'individu peut marcher droit comme tous les autres citoyens, mais il peut aussi aller en reculant ou en zigzaguant. L'individu possède de manière inaliénable le droit de langage, mais peut devoir l'affirmer de manière plus ou moins violente dans les sociétés oppressives.

L'expression la plus représentative de cette liberté d'appropriation de l'espace public au péril de sa vie est certainement cet étudiant chinois de la Place Tien an Men qui a défié un tank avec son seul corps, immobile. Jamais il n'a été entendu (s'il a prononcé un mot), mais son langage corporel a été significatif. Il a produit une représentation si forte qu'elle est maintenant devenue un symbole. Cet étudiant a usé de son droit de langage pour exprimer sa résistance et sa subjectivité. Il a été libre de s'approprier l'espace public – bien qu'il l'ait payé de sa vie.

D'ailleurs, selon Foucault, la liberté est « la condition ontologique de l'éthique (Foucault, 1984-1 : 1531) » et l'éthique, c'est le moment où les individus se reconnaissent comme sujets (Foucault, 1984-2 : 10). Parmi la masse d'un peuple opprimé par un régime totalitaire, un individu a usé de son droit de langage et s'est manifesté dans l'espace public ; il s'est singularisé et a trouvé la latitude nécessaire pour devenir sujet (au sens foucauldien du terme) d'une collectivité dont il rêvait. Ce n'est pas un hasard si la liberté, le langage et l'éthique sont liés : Aristote affirme que le langage rend possible les « dispositions comportementales de sociabilité » et l'« écoute de l'âme (Cauquelin, 1990 : 19) », que « les règles du langage sont règles de conduite. Règles de sociabilité. Socle et assise de la Politique (Cauquelin, 1990: 33). » Plus simplement, le langage aristotélicien permet de manifester le juste et l'injuste, ces notions qu'ont en commun les membres d'une famille et d'une cité et qui constituent la base de l'éthique. Le langage « a ceci de particulier qu'il se situe peut-être à l'articulation de l'art (*technê*) et de la vertu (Cauquelin, 1990 : 19) ».

## **La manifestation**

Par chance, dans notre société occidentale démocratique, rares sont les cas où l'individu doit mettre sa vie en jeu pour se manifester. Néanmoins, les cas de petites résistances quotidiennes sont multiples – tous ces petits gestes, parfois inconscients, qui transforment l'espace public. Tel que l'a démontré De Certeau dans *L'invention du quotidien* (1980), les individus développent leurs « manières de faire » qui « constituent les mille pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l'espace organisé par les techniques de la production socioculturelle (De Certeau, 1980 : 14) ». De Certeau, en se basant sur les écrits de Foucault et de Bourdieu, expose la manière dont les pratiques populaires de créativité quotidienne constituent la contrepartie aux encadrements de la « mégalopole électronisée et informatisée ». Pour s'approprier le monde de façon originale, l'individu développe des ruses et des tactiques qui échappent aux « structures technocratiques ». Ainsi, alors que pour Foucault, la résistance a pour limite les termes et les lieux du pouvoir et est l'occasion d'une expérience limite pour transformer les choses (la liberté de sortir du cadre), pour De Certeau, la résistance s'effectue sur le terrain du pouvoir, avec ses règles, et la liberté s'exerce à l'intérieur des limites du pouvoir. L'individu s'immisce dans les « marges de manoeuvre » que l'ordre établi semble lui imposer: « [l'individu] se crée un espace

de jeu pour des *manières d'utiliser* l'ordre contraignant (De Certeau, 1980 : 77) » et ce, en faisant résonner cet ordre sur un autre registre.

Cet autre registre, c'est le sans-abri qui use du banc de parc comme d'un lit ; c'est le jeune punk qui exhibe fièrement son mohawk ; c'est le jeune adolescent qui épingle sur son sac ces convictions sous forme de macarons ; ce sont les manifestants politiques qui envahissent les rues ; c'est le marxiste-léniniste qui vend son journal à l'entrée du métro ; ce sont ces jeunes qui se lancent un rendez-vous par messagerie téléphonique pour faire une bataille d'oreiller spontanée dans un parc ou pour danser dans le métro (*flash mob*) ; ce sont ces joueurs qui font une chasse aux trésors géante dans les rues de la ville à l'aide d'un GPS ; ce sont aussi les artistes du regroupement de l'*Action terroriste socialement acceptable* qui organisent des camps de réfugiés dans le parc Émilie-Gamelin ou qui plantent 2000 bulbes de crocus dans un terrain vague de la rue Saint-Laurent ; ce sont les artistes du projet *Blinkenlights* de Berlin qui ont transformé les fenêtres d'un immeuble en un écran géant pour y jouer à *Tetris* ; c'est aussi l'artiste Roadsworth qui peint ses graffitis-pochoirs sur le bitume en parodiant les signes de la circulation.

En prenant l'exemple de ce dernier artiste, il est alors intéressant de constater la façon dont les appropriations peuvent être, par la suite, intégrées dans l'ordre de l'espace public : Roadsworth est désormais un artiste internationalement reconnu et, lors de son arrestation à Montréal, sa peine a été commuée en obligation de créer d'autres oeuvres aux endroits définis par les autorités. De la même manière, pensons à la première femme qui a porté un pantalon dans l'espace public et le premier jeune qui a porté un jeans déchiré. Tous ces individus se sont manifestés et l'appropriation qu'ils ont fait des représentations de l'espace public a été reprise par d'autres individus. Ces manifestations ont alors défini une partie des représentations de l'espace public et leur sens s'est peu à peu transformé. Pour les femmes et les jeunes occidentaux, porter un pantalon ou un jeans déchiré n'est certainement plus un geste de résistance.

En même temps, il faut considérer tous ces exemples d'acte d'appropriation de l'espace public qui se sont soldés non pas avec une reformulation de leur occurrence dans l'espace public, mais bien par une réaction coercitive de la part des autorités (c'est-à-dire par une exclusion de l'espace public) : c'est le père déguisé en super héros qui grimpe sur le pont Jacques-Cartier au nom de *Fathers for Justice* ; ce sont les jeunes marginaux qui font la fête dans un parc, après 23h ; ce sont les militants de *Greenpeace* qui escaladent la tour du CN de Toronto pour y suspendre une banderole ; ce sont des manifestants antipauvreté du Comité des sans-emploi du Centre-Sud,

appelé le « commando bouffe », qui entrent dans le restaurant de l'hôtel Reine-Élisabeth pour se servir dans le buffet ; c'est le jeune MafiaBoy qui a piraté les sites web de CNN, Yahoo !, eBay et Amazon ; c'est, plus dramatiquement, le cas du jeune italien tué par les forces de l'ordre lors du Sommet de Gênes.

Ces exemples et ceux donnés précédemment pourraient se multiplier à l'infini. Les individus ont toujours la puissance créatrice d'interpréter différemment les représentations, de les utiliser sur un autre registre pour les détourner ou de renverser l'ordre établi. L'interprétation et l'utilisation des représentations de l'espace public sont toujours garantes de la « marge de manoeuvre » que l'individu s'approprie, même si la « société » semble être, *a priori*, un système contraignant et imposé. L'espace public ne sera pas entièrement transformé par les pratiques d'un individu seul (une certaine stabilité est nécessaire à l'épanouissement des corps), mais il sera certainement adapté à la signification que l'individu lui donnera et à l'usage qu'il en fera. Les individus ont le droit de langage dans l'espace public et la liberté qu'ils possèdent leur donne la responsabilité éthique d'utiliser ce droit en « se manifestant » comme subjectivités qui vivent ensemble.

## Bibliographie

- ARISTOTE (1964 [IVe siècle av. J.C.]), *La politique*, Paris, Éditions Gonthier, coll. Médiations.
- CAUQUELIN, Anne (1990), *Aristote et le langage*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Philosophies.
- DE CERTEAU, Michel (1980), *L'invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*, Paris, Union Générale d'Éditions, coll. 10/18.
- DELEUZE, Gilles (1981 [1968]), *Différence et répétition*, Paris, PUF.
- DELEUZE, Gilles (1988), *Le pli : Leibniz et le baroque*, Paris, Éditions de Minuit, coll. Critique.
- FOUCAULT, Michel (1994 [1982]), « Le sujet et le pouvoir » in *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, coll. Quarto.
- FOUCAULT, Michel (1994 [1984 -1]), « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté » (entretien avec H. Becker, R. Fornet-Betancourt, A. Gomez-Müller, 20 janvier 1984) in *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, coll. Quarto.
- FOUCAULT, Michel (1984 - 2), « L'usage des plaisirs » in *Histoire de la sexualité 2*, Paris, Gallimard.

**Pour citer ce texte :**

BONENFANT, Maude (2008), *L'appropriation de l'espace public : le cas de la « manifestation » : Actes du colloque « Comment vivre ensemble ? La rencontre des subjectivités dans l'espace public »* (Université du Québec à Montréal, 20-21 octobre 2007), sous la dir. de Charles Perraton, Fabien Dumais et Gabrielle Trépanier-Jobin [En ligne: <http://www.gerse.uqam.ca>].